

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 09/09/2024

2024 - 037

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de septembre, à vingt heures et zéro minute, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARSON Paola, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOQ Jean-Michel

Absents excusés : DRICOURT Benoît, PICAUD Christophe

Absents non excusés : /

Procurations : PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°37 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE COMMUNALE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été autorisé à faire établir des devis et faire des demandes de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise pour le remplacement de la chaudière communale.

Il l'informe que la commune a reçu de la DETR une subvention de 18 470.51€ et du Conseil Départemental une subvention de 18 470.00€ pour un devis de 46 176.28€ HT.

Il présente quatre devis pour la réalisation de ces travaux :

- entreprise TESTE pour un montant de 46 176.28€ HT soit 55 411.54€ TTC
- entreprise CHARLES LIN pour un montant de 60 833.33€ HT soit 73 000.00€ TTC
- entreprise THERMOTEC pour un montant de 42 438.33€ HT soit 50 926.00€ TTC
- entreprise AIREO pour un montant de 44 446.10€ HT soit 53 335.32€ TTC

Le Maire propose aux conseillers municipaux de choisir l'entreprise qui réalisera le remplacement de la chaudière communale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise THERMOTEC pour un montant de 42 438.33€ HT soit 50 926.00€ TTC. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 16 septembre 2024.

Le Maire

Marc DEGAUCHY